

REPUBLIQUE FRANÇAISE, DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du conseil municipal d'Algrange du 5 avril 2018

Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange

Etat de présence

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				Mme. CHOLLOT S.	X				Mme. LECLERE E.	X			
M. FOSSO A.	X				M. CERBAI JP.	X				M. GULINO JC.	X			
Mme. LELAN J.	X				M. MULLER G.	X				Mme. BLAISING M.	X			
Mme. MAZZERO P.	X				Mme. BECKER B.	X				M. KOLTES S.			X	À M. MULLER G.
M. MERAT JL.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. FRELING G.	X			
M. LEBOURG G.	X				M. BONIFAZZI G.			X	À Mme. CHOLLOT S.	M. THIELEN JM.	X			
Mme. NOIREZ C.			X	À Mme. WINZENRIETH R.	Mme. FROMENT F.	X				Mme. AGOSTINI S.	X			
M. PREPIN R.	X				M. STEFANOWSKI JM.	X				Mme. CUSSET O.	X			
Mme. CORION P.	X				Mme. ANGELONI M.	X				M. ADIAMINI M.	X			
					M. NOAL F.			X	À Mme. MAZZERO P.	M. WAGNER JP.	X			

Secrétaire de séance : Mme. ANGELONI M.

Ordre du jour :

- 1.) Vote des taux d'imposition 2018.
- 2.) Budget 2018 : Approbation.
- 3.) Subventions de fonctionnement aux associations pour 2018.
- 4.) Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du collège Marie Curie.
- 5.) Demande de subvention DSIL 2018.
- 6.) Festival Algrange Music Live 2018.
- 7.) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- 8.) Remerciements.
- 9.) Informations diverses.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assistance et après avoir recensé les votes par procuration il nomme **Madame ANGELONI**, en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour **Monsieur le Maire** demande aux édiles s'il peut y ajouter les points :

- n°5 : Demande de subvention FSIL 2018.
- n°6: Festival Algrange Music Live 2018.

Et reporter le point :

- n°3 : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2018

Point n°1 : Portant Vote des taux d'imposition 2018.

Délibération n° DCM2018-04-21

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que 1636B sexies modifié relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2018-03-11 du 21 mars 2018 actant le débat d'orientation budgétaire 2018 ;

Considérant l'exposé de Monsieur PERON, Maire d'Algrange et rapporteur du dossier.

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29

Votants (élus présents et pouvoirs) : 29

Abstentions et nuls : 0

Exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Décide

- ✓ De fixer comme suit le taux des trois taxes communales pour 2018 :
 - Taxe d'Habitation 16,55%

- Foncier bâti..... 16,08%
- Foncier non bâti..... 70,96%

COMMENTAIRE.

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition 2018 n'ont pas changé par rapport à l'année dernière.

Point n°2 : Portant Budget 2018 : Approbation.

Délibération n° DCM2018-04-22

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2018-03-11 du 21 mars 2018 actant le débat d'orientation budgétaire 2018 ;

Considérant l'exposé de Monsieur PREPIN Renaud, Adjoint au Maire chargé des finances et rapporteur du dossier.

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : 29	Abstentions et nuls : 0	Exprimés : 29
	Votes pour : 26	Votes contre : 3	Mme. AGOSTINI S., M. ADIAMINI M. et M. THIELEN JM..

Décide

- ✓ D'adopter le budget communal 2018 arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement équilibrée à : 4 772 464,27€
 - Section d'investissement équilibrée à : 4 035 682,80€
 - Budget prévisionnel 2018 équilibré à : 8 808 147,07€

COMMENTAIRE.

Monsieur le Maire précise que c'est un budget prévisionnel et que le montant exact des subventions à percevoir est encore inconnu. Pour répondre à Madame CUSSET qui souhaite connaître l'avancement de la vente des terrains mine Sainte Barbe et EPFL, Monsieur PERON l'informe que toutes les études sont maintenant terminées, qu'il a consulté un avocat et pris contact avec d'autres aménageurs. Le promoteur qui a fait une offre doit présenter son permis de construire complet pour le au 31 mai 2018 délai de rigueur passé cette date d'autres sociétés pourront se positionner si elles le souhaitent.

Monsieur ADIAMINI souhaite savoir si d'un point de vue économique le transfert des ateliers municipaux au bâtiment de la société SNTI (qui déménage sur FAMECK) ne serait pas plus judicieux que d'entreprendre les travaux importants prévus au budget. Il souhaite également savoir si le projet de télésurveillance avance. Sur ce second point Monsieur FOSSO l'informe qu'à l'heure actuelle, la Commune n'arrive pas avoir de devis, et que l'on procédera donc par appel d'offres avec une demande expresse adressée à Monsieur GULINO, Président du SIVOM.

Pour répondre à Madame CUSSET qui souhaite connaître le devenir de la perception actuellement fermée, Monsieur le Maire l'informe que plusieurs courriers ont été adressés à : Messieurs le Directeur général des Finances, le Préfet, le Sous-Préfet, le Député, le Sénateur et le Président de la CAVF, pour les informés que problèmes de sécurité ont été réglés. Il ajoute que la presse a déjà traité ce dossier il en reparlera.

A la question de Madame AGOSTINI qui demande ce qu'il en est des terrains à vocation de jardin des rues Bompard et Terre Rouge, Monsieur le Maire l'informe que les riverains ont émis des réponses favorables. Elle souhaite également savoir si la ville va prochainement mettre en place des défibrillateurs. Monsieur FOSSO lui précise qu'il est en contact avec une société de location. Monsieur ADIAMINI signale que l'on peut demander aux entreprises d'en offrir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du parking Benoît, de la rue Jean Burger et de la rue Bous feront l'objet d'appel d'offres.

Point n°3 : Portant Subventions de fonctionnement aux associations pour 2018.

Délibération n° Aucune

Le conseil municipal a décidé de reporter ce point à une date ultérieure.

Point n°4 : Portant Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du collège Marie Curie.

Délibération n° DCM2018-04-23

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le syndicat intercommunal du collège Marie Curie de Fontoy supporte les frais de fonctionnement pour les élèves des communes non syndiquées qui fréquentent la section d'éducation,

Considérant que 11 élèves algrangeois fréquentent la classe SEGPA du collège Marie Curie lors de l'année scolaire 2017-2018,

Considérant le coût de fonctionnement annuel par élève de la classe SEGPA qui s'élève à 173.53€,

Considérant l'exposé de Madame MAZZERO, adjointe au maire et rapporteuse du dossier ;

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="29"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="29"/>
	Votes pour : <input type="text" value="29"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De valider le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de la classe SEGPA du collège Marie Curie de Fontoy, qui s'élève pour l'année scolaire 2017-2018 à 1 908,83€.
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Point n°5 : Portant Demande de subvention Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.

Délibération n° DCM2018-04-24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les finances précaires de la commune d'Algrange et par conséquent la nécessité d'obtenir un soutien financier pour mener à bien ses dossiers d'investissement 2018 ;

Considérant le projet de réhabilitation de la salle pluridisciplinaire du COSEC ;

Vu les demandes de subventions au titre de la DETR (délibération n° DCM2018-02-02 du 12 février 2018) et au titre de l'AMITER (délibération n° DCM2018-02-10 du 27 février 2018) émise pour le projet de réhabilitation de la salle pluridisciplinaire du COSEC ;

Considérant le souhait des services de l'Etat de ne pas multiplier les financements pour un même projet ;

Considérant que le projet de réhabilitation de la salle pluridisciplinaire du COSEC entre dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2018 ;

Considérant l'exposé de Monsieur PERON Maire d'Algrange et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="29"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="29"/>
	Votes pour : <input type="text" value="29"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2018 aux taux de 40% soit 151 085,90€ pour le programme "Réhabilitation du COSEC rue des Coquelicots" d'un montant de 377 714,74€ HT ;
- ✓ D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessous :
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 DSIL 40% : 151 085,90€
 - Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires 2015-2020 AMITer 30% : 113 314,42€
 - Autofinancement communal 30% : 113 314,42€
- ✓ D'autoriser le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces y afférentes ces dossier.
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Point n°6 : Portant Festival Algrange Music Live 2018.

Délibération n° DCM2018-04-25

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation, chaque année, du festival de la musique sur la commune d'Algrange,

Considérant qu'à partir de l'édition 2014, la commune a confié l'organisation de cette manifestation à l'association Algrange Culture Animation Spectacle (ACAS),

Considérant que dans le cadre de l'édition 2018 et afin d'apporter son soutien financier à l'organisation d'envergure régionale, il est proposé que les frais liés au montage de la scène, à la sonorisation et à l'éclairage soient pris en charge par la commune,

Considérant l'exposé de Monsieur PERON, Maire d'Algrange et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29 Votants (élus présents et pouvoirs) : Abstentions et nuls : Exprimés :
Votes pour : Votes contre : Mme. CUSSET O. et M. WAGNER JP.

Décide

- ✓ D'approuver le soutien financier de la commune à l'organisation de l'édition 2018 du festival "Algrange Music Live" ;
- ✓ D'approuver la prise en charge, par le budget communal, de la facture liée au montage, à l'éclairage et à la sonorisation de la scène pour un montant de 31 000,00€ (Facture KDTS).
- ✓ D'autoriser le paiement de 50% de cette facture comme acompte avant service fait ;
- ✓ De dire que les crédits nécessaires sont inscrits un budget 2018.

Point n°7 : Portant Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a pris, conformément aux délégations qui lui ont été octroyé par la conseil, les décisions suivantes :
 - Décision n° DEC2018-01-01 portant sur la vente d'en véhicule de type fourgonnette au garage Auto-Roger. Vendu en l'état pour la somme de 350,00€.
 - Décision n° DEC2018-03-02 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000,00€ auprès du Crédit Mutuel.

Point n°8 : Portant Remerciements.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Famille CESSÉ / WINZENRIETH pour le décès de Mme Gina WINZENRIETH
- ✓ Famille ECKERT pour le décès de Madeleine ECKERT née AUDIDIER

Point n°9 : Portant Informations diverses.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'a normalement pas à délibérer exception faite pour les motions.

Monsieur LEBOURG donne lecture de la motion par rapport au projet d'optimisation de Citeline qui connaît de grandes difficultés financières et qui souhaite notamment supprimer totalement la ligne 02 le dimanche et cadencement à la demie heure.

Motion du conseil municipal d'Algrange concernant le projet d'optimisation du réseau Citéline à compter du 07 mai 2018.

Délibération n° DCM2018-04-26

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'optimisation du réseau Citéline à compter du 07 mai 2018.

Considérant l'exposé de Monsieur LEBOURG, Adjoint au Maire d'Algrange et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29 Votants (élus présents et pouvoirs) : Abstentions et nuls : Exprimés :
Votes pour : Votes contre :

Décide

- ✓ D'approuver la motion suivante :
"Lors du séminaire du 04 avril 2018, le SMITU, autorité régulatrice du transport pour le nord Mosellan, a proposé une nouvelle organisation du réseau Citéline pour l'année 2018. Ces propositions devraient être adoptées lors du comité syndical prévu le 11 avril prochain.

La proposition concernerait l'ensemble du réseau et un certain nombre de communes seraient impactées. Pour la commune d'Algrange, le projet prévoit la suppression totale de la ligne 02 le dimanche ainsi qu'un cadencement à la demi-heure pour les trajets communs pour les lignes 01 et 02 pendant les vacances scolaires ainsi qu'une amplitude horaire moins importante 5h00-21h00. Ces mesures impacteraient fortement les habitants de notre commune. La suppression de la ligne E02 conduisant les élèves au lycée de Fameck a déjà causé de grosses difficultés pour les usagers.

A l'heure, où l'objectif du TSCP est de favoriser le transport en commun, pour des raisons économiques mais également écologiques, la suppression totale de la ligne enverrait le message contraire aux usagers.

Bien que conscients des difficultés financières que rencontre le SMITU, liées notamment au projet de transport en commun en site propre, le conseil municipal d'Algrange réuni le 05 avril 2018, demande au président du Smitu et aux responsables du réseau Citéline de revoir cette décision et de proposer une alternative à cette suppression totale. Les élus se tiennent prêts à un dialogue avec les personnes en charge de ces décisions, et sont certains de leur volonté de trouver une solution plus favorable aux usagers."

Monsieur GULINO, président du SIVOM explique les raisons du retard de l'envoi des factures : changement de logiciels pour la facturation.

Monsieur MULLER annonce la marche du 15 avril organisée par l'association M C A N K pour la manifestation de Sein'patique

La séance est levée à 21 heures 10.